



toutes nos énergies
à votre service !



Commune de Bagnes

Comptes de l'exercice 2009

Approuvés par le conseil communal le 20.04.2010

Message introductif

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

L'article 30 de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 prévoit que le *compte annuel des communes municipales contient le message introductif, y compris l'analyse du résultat et des indicateurs financiers*. Une fois n'est pas coutume, le premier objet de ce message concerne des éléments du bilan, plus précisément le poste « 12 Placements » qui passe de Fr. 18,92 mios au 31.12.2008 à Fr. 40,16 mios au 31.12.2009. C'est en effet là que se retrouve l'un des éléments les plus marquants de l'exercice : le rachat par la Commune de Bagnes des actions détenues par la Compagnie des Alpes dans le capital-actions de Téléverbier (20,3 %) pour un montant de 13,82 mios d'euros, lui donnant ainsi la position d'actionnaire principal avec 25,66 % du capital-actions, si l'on tient compte des actions détenues par la Bourgeoisie de Bagnes (1,13%).

Par cette acquisition décidée à l'unanimité lors des séances extraordinaires du Conseil communal et du Conseil général le 25 juillet 2009, la Commune ne veut en aucun cas prendre le contrôle de Téléverbier et en faire un service public qui pourrait servir des intérêts politiques, mais au contraire y maintenir des règles strictes de gouvernance propres au secteur privé. Elle s'inscrit pleinement dans sa politique de développement avec la création du Dicastère tourisme au Conseil communal et la mise en œuvre du projet de région touristique Verbier St-Bernard SA. Sa présence dans Téléverbier SA devrait permettre de nouvelles synergies afin de rendre plus homogène et cohérent le développement de sa principale activité : le tourisme.

Analyse des charges et recettes de fonctionnement

La lecture des résultats 2009 de la Municipalité de Bagnes, approuvés en séance du Conseil communal le 20 avril 2010 laisse apparaître une marge d'autofinancement que l'on peut une nouvelle fois qualifier d'exceptionnelle puisqu'elle s'élève à Fr. 35,86 mios. Si elle ne peut être comparée au record de l'exercice 2008 dû aux revenus extraordinaires résultant de la taxation définitive 2006 (cf. message introductif des comptes 2008), il est intéressant de constater qu'elle dépasse très largement le montant prévu au budget 2009 et les résultats 2007 :

	Marge d'autofinancement	Ecart des comptes 2009
Comptes 2009	35'859'007	
Budget 2009	24'152'800	+ 11'706207
Comptes 2008	49'816'073	- 13'957'066
Comptes 2007	26'544'102	+ 9'314'905

L'analyse du résultat de fonctionnement des comptes 2009 par rapport au budget donne l'aperçu général suivant :

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart
Recettes	113'734'539	100'380'400	+ 13'354'139
Dépenses (./ Amortissements)	77'875'532	76'227'600	+ 1'647'407
Marge d'autofinancement	35'859'007	24'152'800	+ 11'706207
Amortissements	15'217'129	12'471'100	+ 2'746'029
Excédent de recettes	20'641'878	11'681'700	+ 8'960'178

Les dépenses de fonctionnement n'appellent pas vraiment de commentaire supplémentaire par rapport aux remarques figurant dans le fascicule, les 2 postes suivants expliquant une large part de l'écart par rapport au budget 2009 :

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart	Explications	
620.318	Honoraires et prestations de service	3'854'269	2'807'000	+ 1'047'269	Déblayement des neiges nettement au-dessus de la moyenne
589.366	Assistance secours temporaire	833'224	100'000	+ 833'224	Nouvelle manière de comptabiliser – Montant compensé par le 589.436.2

Il est par contre judicieux de s'attarder une nouvelle fois sur les recettes de fonctionnement puisqu'elles dépassent de Fr. 13'35 mios les estimations budgétaires, plus précisément sur les recettes fiscales :

a) Diminution des recettes fiscales 2009 par rapport aux comptes 2008

Les recettes fiscales (9 *Finances et Impôts*) diminuent significativement par rapport aux comptes 2008, passant de Fr. 64,85 mios à Fr. 58,47 mios (- Fr. 6,40 mios). Cette évolution est tout à fait logique compte tenu de l'aspect absolument extraordinaire des recettes fiscales 2008 suite à la taxation finale 2006.

- Personnes physiques (900.400) : la diminution de Fr. 45,53 mios à Fr. 43,17 mios (- Fr. 2,36 mios) est due à l'effet unique de taxation finale 2006 qui avait impacté positivement les comptes 2008 et qui ne se retrouve que dans une moindre mesure dans la taxation finale 2007.
- Personnes morales (901.401) : le montant d'impôts est en légère augmentation de Fr. 0,25 mios car reconnu lors de l'encaissement, donc non-soumis aux variations de provision.
- Impôts sur les gains immobiliers et successions et donation (931.40) : malgré une forte diminution (- Fr. 3,29 mios) due à la baisse des transactions immobilières, ils restent à un niveau très élevé (Fr. 6,92 mios), largement supérieur au budget. Notons qu'ils sont facturés et encaissés par l'Etat du Valais et reconnus en produits dans les livres de la Commune lors de leur encaissement.

b) Augmentation des recettes fiscales 2009 par rapport aux prévisions budgétaires

L'augmentation des recettes fiscales par rapport au budget 2009 (+ Fr. 12,00 mios), passant de Fr. 46,47 mios à Fr. 58,47 mios (9 *Finances et Impôts*) explique quasiment à elle-seule l'augmentation des recettes globales de fonctionnement de l'exercice 2009.

L'augmentation des recettes fiscales par rapport au budget 2009 est essentiellement liée:

- L'augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers (931.403) et sur les gains en capital (900.403) qui par définition sont difficilement prévisibles (+ Fr. 3,60 mios).
- L'augmentation de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (900.400), suite à la taxation des déclarations 2007 a permis de réviser les impôts à recevoir pour les périodes 2007 et 2008. Elle s'élève à Fr. 43,17 mios contre Fr. 35,87 mios (+ Fr. 7,30 mios).
- L'augmentation de l'impôt sur les personnes morales (901.401) de Fr. 1,14 mios.

Analyse des charges et recettes d'investissement

Les investissements bruts de l'exercice 2009 se sont élevés à Fr. 32,52 mios, montant qui comprend évidemment les services autofinancés gérés par les SIB. Les investissements bruts prévus au budget 2009 auxquels s'ajoutent les crédits complémentaires alloués lors des pléniums du 15.06.2009 et du 19.10.2009 (Fr. 7,93 mios) représentent Fr. 37,38 mios. Ils sont donc inférieurs de Fr. 4,90 mios, ce qui est conséquent et mérite l'énumération des principales positions qui n'ont pas été réalisées en 2009 et qui seront reportées sur des budgets ultérieurs :

	Budget 2009	
020.500.5	Terrains Besson – aménagements	1'500'000
309.503.3	Ancienne cure de Verbier	800'000
790.501.37	Concours urbanisme logements collectifs	100'000
710.501.1	Projet d'agrandissement de la Step	1'150'000
861.501.1	Electricité Verbier : ST Les Prétaires	185'000
861.501.1	Electricité Verbier : Télécomptages clients > 100'000 kWh	85'000
861.501.2	Electricité Vallée : ST Champsec Les Combes	125'000

Les recettes d'investissements sont largement supérieures au budget 2009 : Fr. 6,93 mios au lieu des Fr. 3,47 prévus (+ Fr. 3,50 mios). Cela s'explique principalement par des subventions versées par le Canton et la Confédération concernant les torrents qui n'avaient pas été portées au budget 2009 (750.620 Subventions cours d'eau) et s'élevant à Fr. 4,03 mios au lieu de Fr. 1,02 mios (+ Fr. 3,01 mios).

Au final, les investissements nets 2009 s'élèvent donc à Fr. 25,59 mios contre Fr. 33,91 mios si l'on additionne les montants prévus au budget 2009 et les crédits complémentaires (- Fr. 8,32 mios).

Analyse des indicateurs financiers

Conformément à l'article de l'ordonnance cité ci-dessus, il convient de livrer ici l'analyse des indicateurs financiers. Cette présentation est succincte, tous les indicateurs répondant aux exigences les plus élevées.

- 1) Degré d'autofinancement : cet indicateur révèle que la marge d'autofinancement absorbe une fois de plus totalement les investissements et évite ainsi le recours à l'emprunt. La note maximale est obtenue à partir d'un degré d'autofinancement de 100 %, ce qui est largement le cas en 2009 (140,1 %).
- 2) Capacité d'autofinancement : cet indicateur établit le rapport entre les revenus de la commune et sa marge d'autofinancement. La note maximale est obtenue dès que la marge d'autofinancement atteint le 20 % des revenus financiers, ce qui est également largement le cas en 2009 (31,5 %).
- 3) Taux des amortissements ordinaires : cet indicateur vérifie que l'article 51 de l'ordonnance précitée soit bel et bien respecté (*Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle*), ce qui est le cas pour l'exercice 2009 avec un taux d'amortissements ordinaires de 11,4 %, d'où la note maximale.
- 4) Endettement net par habitant : cet indicateur n'est pas pertinent pour une commune touristique comme Bagnes étant donné qu'il n'y a pas forcément une relation directe entre le nombre d'habitants et les infrastructures à mettre en œuvre et à financer pour assumer les tâches publiques. La note maximale est attribuée lorsque l'endettement net par habitant est inférieur à Fr. 3'000. Or le patrimoine financier réalisable de la commune de Bagnes est supérieur à sa dette brute. Nous pouvons donc parler de fortune nette par habitant, ce qui n'est pas plus pertinent comme indicateur...
- 5) Taux de volume de la dette brute : cet indicateur vérifie que la dette brute n'est pas trop importante, indépendamment du patrimoine financier réalisable. La note maximale est atteinte lorsque la dette brute est inférieure au 150 % des revenus financiers, ce qui est naturellement le cas pour Bagnes en 2009 (49,8 %).

Voilà, je tiens encore à vous remercier de votre collaboration en rappelant que les membres du Conseil communal sont à votre disposition pour plus de renseignements. En vous souhaitant une bonne lecture des comptes et un excellent travail d'analyse, je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, mes meilleures salutations.

Le Châble, le 20 avril 2010

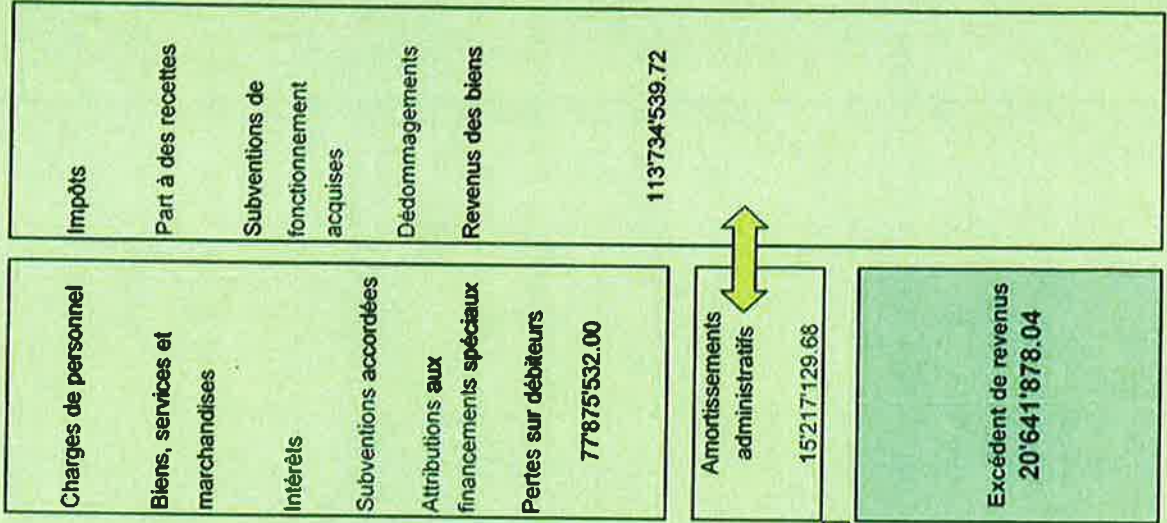
Le Président : Christophe Dumoulin



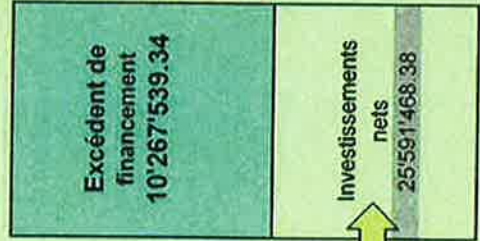
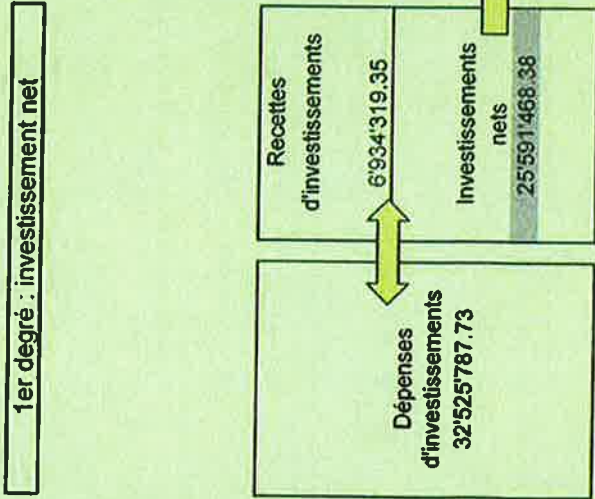
Présentation schématique du modèle de comptes

EXERCICE 2009

Compte de fonctionnement



Compte d'investissement



COMPTES 2009 - APERCU GENERAL

	Budget 2009	Comptes 2009
compte de fonctionnement		
Recettes	100'380'400.00	113'734'539.72
Dépenses (./. Amortissements)	76'227'600.00	77'875'532.00
Marge d'autofinancement	24'152'800.00	35'859'007.72
Amortissement du patrimoine administratif	12'471'100.00	15'217'129.68
Excédent de recettes	11'681'700.00	20'641'878.04

compte d'investissement		
Dépenses d'investissements	37'382'991.00	32'525'787.73
Recettes d'investissements	3'468'000.00	6'934'319.35
Investissements nets	33'914'991.00	25'591'468.38

financement		
Investissements nets	33'914'991.00	25'591'468.38
Marge d'autofinancement	24'152'800.00	35'859'007.72
Excédent de financement	-9'762'191.00	10'267'539.34
Degré d'autofinancement	71.22%	140.12%

Aperçu du compte administratif

Compte
2008

Budget
2009

Compte
2009

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	66'125'299.82	76'227'600.00	77'875'532.00
Revenus financiers	+ fr.	115'941'373.16	100'380'400.00	113'734'539.72
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	49'816'073.34	24'152'800.00	35'859'007.72

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	49'816'073.34	24'152'800.00	35'859'007.72
Amortissements ordinaires	- fr.	12'634'681.32	12'471'100.00	15'217'129.68
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	37'181'392.02	11'681'700.00	20'641'878.04

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	25'741'575.49	37'382'991.00	32'525'787.73
Recettes	- fr.	4'024'368.53	3'466'000.00	6'934'319.35
Investissements nets	= fr.	21'717'206.96	33'914'991.00	25'591'468.38
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	49'816'073.34	24'152'800.00	35'859'007.72
Investissements nets	- fr.	21'717'206.96	33'914'991.00	25'591'468.38
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	9'762'191.00	-
Excédent de financement	= fr.	26'096'866.38	-	10'267'539.34

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Compte de fonctionnement						
Total des charges (amortissements inclus)	78'759'981.14	115'941'373.16	88'688'700.00	100'380'400.00	93'092'681.68	113'734'539.72
Total des revenus		115'941'373.16		100'380'400.00		113'734'539.72
Excédent de revenus						
Excédent de charges	37'181'392.02		11'681'700.00		20'641'878.04	
Total	115'941'373.16	115'941'373.16	100'380'400.00	100'380'400.00	113'734'539.72	113'734'539.72
Compte des investissements						
Total des dépenses reportées au bilan	25'741'575.49		37'382'991.00		32'525'787.73	
Total des recettes reportées au bilan		4'024'368.53		3'468'000.00		6'934'319.35
Investissements nets 3)		21'717'206.96		33'914'991.00		25'591'468.38
Total	25'741'575.49	25'741'575.49	37'382'991.00	37'382'991.00	32'525'787.73	32'525'787.73
Financement						
Report des investissements nets	21'717'206.96		33'914'991.00		25'591'468.38	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		12'634'681.32		12'471'100.00		15'217'129.68
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif						
Report des amortissements du découvert du bilan						
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		37'181'392.02		11'681'700.00		20'641'878.04
Excédent de charges du compte de fonctionnement						
Excédent de financement	28'098'866.38				10'267'539.34	
Insuffisance de financement						
Total	49'816'073.34	49'816'073.34	33'914'991.00	33'914'991.00	35'859'007.72	35'859'007.72
Modification du capital						
Report de l'excédent de financement		28'098'866.38				10'267'539.34
Report de l'insuffisance de financement			9'782'191.00			
Report des dépenses d'investissement au bilan		25'741'575.49		37'382'991.00		32'525'787.73
Report des recettes d'investissement au bilan	4'024'368.53		3'468'000.00		6'934'319.35	
Report des amortissements au bilan	12'634'681.32		12'471'100.00		15'217'129.68	
Augmentation de la fortune nette	37'181'392.02		11'681'700.00		20'641'878.04	
Diminution de la fortune nette						
Total	53'940'441.87	53'940'441.87	37'382'991.00	37'382'991.00	42'793'327.07	42'793'327.07

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements